

M2 : Mobilité / Accessibilité

S3 : Organiser le stationnement

Jean-Claude GALLETY, Architecte urbaniste

– Dans ce type de territoire, il ne faut pas perdre de vue qu'une grande partie des déplacements se font – *et se feront encore demain* – en voiture. Il faut donc organiser le stationnement en conséquence, si l'on veut que l'accessibilité aux services et aux commerces soit satisfaisante. Le stationnement joue aussi pour les habitants : l'habitat est attractif dans les centres si l'on peut se garer près de chez soi.

– Organiser le stationnement en proximité des fonctions urbaines est donc fondamental. Cela se traduit par le stationnement sur voirie, mais aussi par l'organisation de poches de stationnement de voisinage. Le stationnement agit aussi pour favoriser la multimodalité : il faut organiser du stationnement proche des stations d'arrêt des lignes de transport en commun, aux lieux stratégiques pour organiser le covoiturage...

– On voit se développer aujourd'hui, en périphérie des tissus urbains, en périphérie de bourg, des micro-centres de services où l'on assiste à des regroupements de fonctions avec comme double caractéristique, d'offrir du stationnement d'une part, et d'être branché sur une voie passante, d'autre part. Par exemple, regroupement du médecin, de la pharmacie, de l'infirmière, du kinésithérapeute... Ou bien encore regroupement de la boulangerie, d'un magasin alimentaire et d'une restauration rapide... Les collectivités doivent être attentives à ces nouvelles stratégies spatiales de la part d'un certain nombre de professions. Elles doivent les accompagner, voire les faciliter ; ce type de regroupement, avec ses caractéristiques propres, est souvent la condition du maintien de ces services dans ces petites agglomérations.